



GESTION

Membre de ACG Group



REBOND EUROPE

2020

Avec la crise économique et financière qui a secoué les marchés mondiaux depuis plusieurs années, et malgré une remontée des principaux indices de référence sur l'année 2013, la valorisation de nombreuses sociétés reste, selon nous, à un niveau historiquement bas, notamment sur les petites capitalisations.

Notre objectif avec le FCPI Rebond Europe 2020 est de sélectionner des PME et ETI européennes innovantes qui sont, selon nous, fortement sous-évaluées par rapport à leurs actifs ou leurs cash-flows futurs et qui offrent des perspectives de croissance et de plus-value sur 5 ans, en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage allant jusqu'au 30 juin 2020.

Les 4 principales étapes de sélection de « REBOND EUROPE 2020 »

1 Identifier des PME et ETI européennes jugées sous-évaluées

Cette sélection initiale sera pratiquée sur les critères traditionnels de valorisation des PME cotées, tels que les ratios Cours/bénéfices (PER), Valeur d'entreprise/chiffre d'affaires, Valeur d'entreprise/résultat opérationnel ou Cours/actif net.

2 Chercher les sociétés ayant un niveau important de trésorerie

Selon les opportunités de marché et sans que cela ne représente une obligation, les PME et ETI dont la trésorerie représente plus de 20% de leur capitalisation boursière seront privilégiées. Disposant d'une situation financière saine et capable d'autofinancer leur développement dans les prochaines années, ces sociétés devraient être les premières à profiter des opportunités offertes par les marchés.

3 Analyser en profondeur les PME et ETI européennes présélectionnées

Nous analysons ensuite les critères de management de l'entreprise, sa solidité financière et son projet de développement national et international pour les 5 prochaines années. Depuis 2011, Sigma Gestion peut compter sur les sources d'information d'ARJIL, société sœur d'ACG Group, en plus des principaux bureaux d'analyse avec qui nous travaillons habituellement : Euroland, Arkéon, Gilbert Dupond, H et Associés. ARJIL est présent dans 9 bureaux en Europe à travers ALTIUM, réseau européen qui compte plus de 140 banquiers d'investissement.

4 Sélection des PME/ETI et investissement :

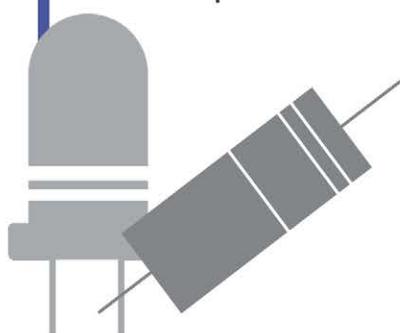
Sigma Gestion choisira parmi les sociétés qu'elle jugera les plus sous-évaluées et les moins risquées aux vues de leurs fondamentaux celles offrant selon Sigma Gestion un rapport potentiel de croissance/risque attractif dans les 5 prochaines années.

Depuis 2009, Sigma Gestion a collecté près de 40 millions d'euros sur des fonds ayant pour objectif d'investir dans des PME cotées.

Exemples de sociétés éligibles au FCPI REBOND EUROPE 2020

EQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES

Volume d'affaires : 28 M€
Date de création : 2006
Effectif : 27 personnes

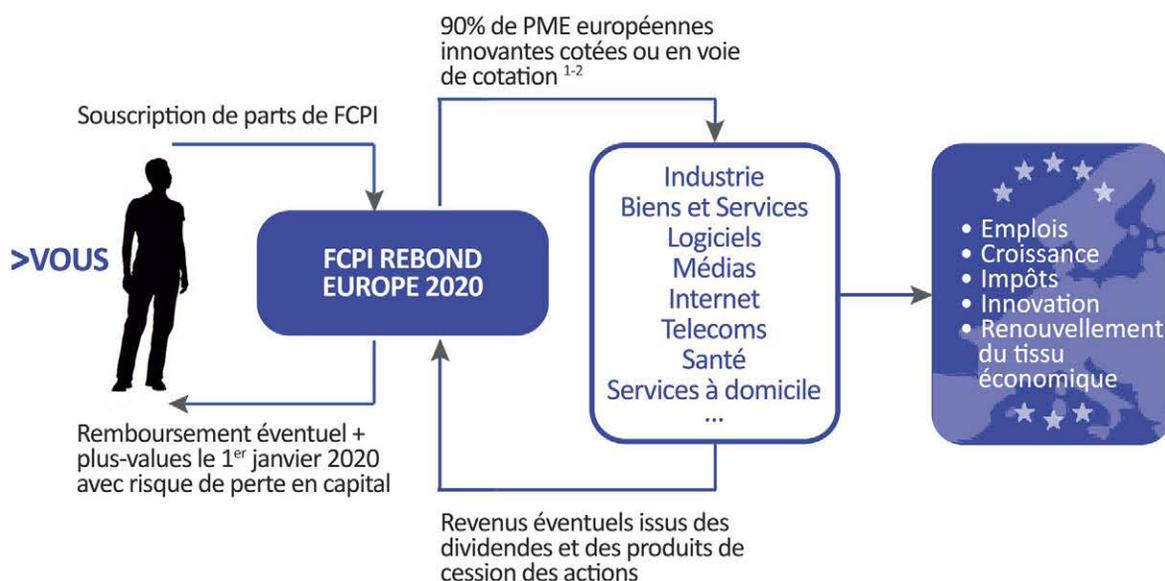


PRESTATIONS DE SERVICES EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

	2010	2012
Chiffre d'affaires	49,6 M€	114,3M€
Résultat net	5,1M€	17,0M€
Résultat d'exploitation	6,2M€	21,8M€
Effectif	35	70



UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT EUROPÉENNE GÉNÉRALISTE ET DIVERSIFIÉE 1-2



L'Union Européenne, un marché porteur



L'ÉCONOMIE*

- 1^{ère} zone économique au monde, avec 25% du PIB mondial
- 1^{ère} puissance agricole, tertiaire et industrielle mondiale
- 1^{er} partenaire commercial des Etats-Unis, de la Chine, de l'Inde et de la Russie
- 2/3 des échanges réalisés entre les pays européens



LES INVESTISSEURS*

- 1^{ère} zone d'investissements des étrangers
- 36% des investissements mondiaux (IDE)
- 40% des opérations de fusions acquisitions
- 25% des plus grandes entreprises mondiales



LES ENTREPRISES*

Les 23 millions de PME et ETI européennes emploient 67 % des travailleurs du secteur privé et assurent 80 % de la création d'emplois. Chaque pays a des particularités propres :

- France : services, santé, tourisme, agroalimentaire, ...
- Allemagne : automobile, chimie, ingénierie, ...
- Royaume-Uni : services financiers, télécoms, ...
- Italie : biens de luxe, textile, ...
- Benelux : biotechnologie, environnement, ...
- Pays nordiques : énergie, industrie, high tech, ...

* Sources: FMI, Commission européenne, CNUCED World Investment report

1. Les sociétés cibles seront des PME européennes cotées dont les titres sont admis ou ayant un projet d'admission à horizon de deux ans aux négociations sur des marchés d'instruments financiers essentiellement non réglementés et répondant aux critères d'innovation fixés par l'article L214-30 du Code Monétaire et Financier. Les titres admis aux négociations sur un marché réglementé représenteront au plus 20% des actifs du Fonds.

2. Le risque de perte en capital sur ce type de produit peut être important, du fait des spécificités des sociétés sous-jacentes, qui peuvent être soumises à des risques spécifiques.

1 Risque de liquidité des actifs du fonds : les titres des sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds

2 Risque de perte en capital : le Fonds a vocation à financer des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un

3 Les avantages fiscaux sont soumis au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation peut aller jusqu'au 30 juin 2020, l'investisseur pouvant toutefois dans ce cas, céder ses parts à un tiers sous réserve de

FISCALITÉ INCITANT À INVESTIR DANS LES PME

En contrepartie d'une période de blocage pouvant aller jusqu'au 30 juin 2020, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital, le FCPI REBOND EUROPE 2020 vous offre :

- a) Une réduction d'impôt immédiate du montant de votre souscription (hors droits d'entrée),
 - 45% en ISF (plafond par foyer fiscal de 18 000 €)
 - Ou
 - 18% en IR (dans la limite de 2 160 € pour une personne seule et de 4 320 € pour un couple marié ou pacsé)
- b) Une exonération d'ISF annuelle à hauteur de la quote-part de l'actif du FCPI investie dans des sociétés éligibles conformément aux dispositions de l'article 885 I ter du CGI,
- c) Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).

QUI EST SIGMA GESTION ?

« Depuis 1993, les gérants de Sigma investissent dans des solutions de capital investissement dédiées à de grands investisseurs et des investisseurs particuliers par le biais de Holdings d'Investissement, FIP, FCPI et FCPR. A partir de 2004, Sigma Gestion devient un acteur indépendant incontournable dans la collecte d'épargne auprès d'investisseurs souhaitant financer les PME françaises. Depuis 2011, nous sommes membre d'ACG Group, un leader européen indépendant de la gestion en Capital Investissement ayant 3 milliards d'euros d'encours sous gestion et comptant 95 collaborateurs. »

Après un début de carrière dans l'administration française à l'étranger, il rejoint en 1994 le bureau parisien du cabinet d'audit international KPMG. Il intègre le Groupe Sigma en 1998. En 2002 il prend la Présidence du Directoire du Groupe Sigma. En 2004, il crée Sigma Gestion.



Emmanuel SIMONNEAU Président du Directoire de Sigma Gestion.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- Près de 200 millions d'euros gérés
- 165 PME françaises financées depuis 1993
- 16 collaborateurs dont 8 gérants
- 29 fonds gérés
- 21 000 souscriptions de particuliers
- Près de 1 000 partenaires gestionnaires de patrimoine et banques privées

QUI EST ACG GROUP ?

- 1. Un leader européen indépendant de la gestion en Capital Investissement**
 - 3 Milliards d'euros d'encours sous gestion
 - Création du groupe en 1998 au sein d'Apax Group, avec l'activité fonds de fonds, avant de prendre son indépendance en 2001
 - Une forte croissance, tirée par plusieurs acquisitions de sociétés de gestion spécialistes pour former un groupe diversifié, présent sur une gamme complète d'activités
 - 95 professionnels, dont plus de 50 dédiés à l'investissement
- 2. La 1^{ère} équipe de Capital Investissement française indépendante à destination des particuliers avec 44 professionnels, dont 29 dédiés à l'investissement**
- 3. Un investisseur de poids au cœur de l'économie réelle**
 - 1 Milliard d'euros sous gestion
 - Plus de 50 FIP et FCPI actifs
 - 75 000 investisseurs privés et plus de 1 000 partenaires professionnels de la finance
 - Plus de 500 M€ investis dans 400 PME non cotées
 - Accompagnement financier et humain de proximité des PME françaises (jusqu'à 30 M€ de valorisation)
 - 3 Milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé

étant investi à hauteur de 90% du montant des souscriptions en titre de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide. investissement dans le Fonds comporte un risque en capital.

de ses parts pendant 5 ans à compter de leur souscription. Il est rappelé que la période de blocage des rachats de parts par le fonds trouver un acquéreur.

SIGMA GESTION : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET RESPECTUEUSE DE L'INVESTISSEUR

ENGAGEMENT N°1 :

Depuis 2004, nous conditionnons notre intéressement à un objectif de performance minimum de 20% au terme (clause de Hurdle).

Les gérants de Sigma Gestion percevront l'intégralité de leur « intéressement à la performance » seulement si le FCPI Rebond Europe 2020 atteint une rentabilité (nette de frais) de 120% (soit un rendement de 20% sur l'investissement d'origine au terme de la durée de blocage). Cet intéressement est conditionné à la souscription de parts spécifiques par l'équipe de gestion, qui pour bénéficier d'une fiscalité attractive, doit investir au minimum 0.25% du fonds.

ENGAGEMENT N°2 :

Les frais de gestion annuels seront réduits de 30% si la valeur liquidative sur une année a baissé de 20% par rapport à la valeur d'origine.

Cas n°1 : le souscripteur économise 30% de frais de gestion sur une année si les deux valeurs liquidatives de l'année en question sont inférieures à 80 euros.

Cas n°2 : le souscripteur économise 15% de frais de gestion sur une année si une valeur liquidative de l'année en question est inférieure à 80 euros, et l'autre valeur liquidative de l'année est supérieure à 80 euros.

ENGAGEMENT N°3 :

Concilier performance financière et critères sociaux de bonne gouvernance.

Sigma Gestion adapte sa prise en compte de ses deux types de critères en fonction de la nature et du secteur d'activité de la société analysée. Les critères de bonne gouvernance pourront ainsi être largement prédominants sur les autres critères. La société de gestion peut être amenée à évaluer au sein de l'entreprise la qualité du dialogue social, la politique de ressources humaines, le droit à la formation des salariés de l'entreprise et surtout le niveau d'entrée et de sortie du personnel de la société. La société de gestion analyse également la qualité du management, l'organisation de l'entreprise et le respect des actionnaires minoritaires.

Retrouvez toutes les modalités détaillées sur notre site web
www.sigmagestion.com/presentation/qui-sommes-nous



Comment souscrire au FCPI REBOND EUROPE 2020

Période de souscription pour une réduction d'IR au titre de 2014 : jusqu'au 31 décembre 2014

Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal : décès, invalidité,

licenciement du souscripteur (dans le cadre de l'IR)

Valeur de la part : 100 euros

Souscription minimale : 2 000 euros (hors droits d'entrée, soit 20 parts)

Date d'agrément AMF : 19 / 03 / 2014 N° d'agrément : FCI20140009

Société de Gestion : Sigma Gestion

Dépositaire : RBC Investor Services

Valeur d'origine des parts A : 100 euros

Taux de Pme éligible à une réduction d'ISF : 90%

Valorisation : semestrielle

Zone d'investissement privilégiée : Europe

Durée de blocage : 5 ans et demi maximum

(pas de prorogation possible)

Date estimée d'entrée en liquidation : 1er juillet 2018

Date maximum de fin de liquidation : 30 juin 2020

Date maximum estimée de la phase d'investissement : 31 janvier 2016

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles
FCPI Croissance Innova Plus	2006	46,97 % au 31/12/2013	30/06/2009
FCPI Croissance Innova Plus 2	2007	61,16 % au 31/12/2013	30/06/2010
FCPI Croissance Pouvoir d'Achat	2008	68,16 % au 30/09/2013	30/04/2011
FCPI Rebond	2009	62,55 % au 31/12/2013	30/04/2011
FCPI Opportunité PME	2010	60,33 % au 31/12/2013	30/04/2012
FCPI Opportunités PME Europe	2011	70,61 % au 31/12/2013	30/04/2013
FCPI Opportunités PME Europe N°2	2012	17,26 % au 31/12/2013	30/11/2014
FCPI Rebond Europe 2019	2013	0,00 % au 31/12/2013	31/07/2016
FIP Croissance Grand Est	2004	46,73 % au 31/12/2013	30/06/2008
FIP Croissance Grand Est 2	2006	75,26 % au 31/12/2013	30/06/2009
FIP Croissance Grand Est 3	2007	62,45 % au 31/12/2013	30/06/2010
FIP Croissance Grand Est 4	2008	72,57 % au 30/09/2013	30/04/2011
FIP Croissance Grand Est 5	2009	76,52 % au 31/12/2013	31/12/2011
FIP Croissance Grand Ouest	2009	68,59 % au 31/12/2013	31/12/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna	2008	79,52 % au 30/09/2013	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 2	2009	89,76 % au 30/09/2013	30/04/2011
FIP Sigma Gestion Fortuna 3	2010	82,26 % au 30/09/2013	30/04/2012
FIP France Investissement Pierre	2010	77,96 % au 31/12/2013	30/04/2012
FIP Foncièrement PME	2011	68,83 % au 31/12/2013	30/04/2013
FIP Convergence Fortuna 5.0	2011	100,0 % au 31/12/2013	30/04/2013
FCPR Rebond Pierre	2011	100,55 % au 30/09/2013	31/08/2011
FIP Patrimoine Bien-Etre	2012	60,13 % au 31/12/2013	30/04/2014
FIP France Investissement PME	2012	27,97 % au 31/12/2013	30/11/2014
FIP Patrimoine Bien-Être N°2	2013	0,00 % au 31/12/2013	30/04/2015
FIP France Investissement PME N°2	2013	0,00 % au 31/12/2013	30/11/2015

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION :

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- Le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ;

- Et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Ces frais sont basés sur une estimation de souscription de 7,5 millions d'euros.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,64%	0,64%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement comprenant les frais et commissions prélevés directement ou indirectement auprès des entreprises cibles des investissements	3,89%	1,30%
Frais de constitution	0,22%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,20%	-
Frais de gestion indirects	0,11%	-
Total	5,05%	1,94%

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ("CARRIED INTEREST")

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« Carried interest »)	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds attribué aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts aura été remboursé au souscripteur	(PVD) 20%	[0,2]
Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de parts dotées de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM) 0%	[1 part]
Pourcentage de rentabilité du fonds qui doit être atteint pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM) 120%	[1,20]

Document non contractuel. Préalablement à la souscription, le souscripteur doit obligatoirement prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur du FCPI REBOND EUROPE 2020